

La pierre bornale

par

Victor BRUNET

C'était bien avant la grande Révolution, au temps où des baillis rendaient la justice à Condé-sur-Noireau au nom des seigneurs de la châtellenie.

Il existait alors, au-delà des fortifications, un vieux richard dont l'unique préoccupation était d'accumuler sans cesse des richesses, bien qu'il n'eût aucun parent devant hériter de lui.

Beaucoup de gens enviaient son sort ; la plupart auraient voulu, suivant un dicton, être dans sa peau pour jouir des béatitudes que la fortune peut donner.

Mais, en dépit de sa situation, cet homme ne se trouvait pas heureux : quelqu'un lui faisait échec, et ce quelqu'un était un vulgaire journalier.

Le manant possédait, en effet, un lopin de terre situé à l'extrémité des propriétés du riche, et bien que celui-ci lui eût offert dix fois la valeur du terrain, le pauvre avait refusé de le céder.

Le vieux grigou ne se possédait plus, tellement il était outré de l'entêtement du pauvre. Il renouvelait sans cesse ses offres et le journalier persistait dans son refus, prétextant qu'il voulait garder intact son patrimoine.

L'homme aux écus n'admettait pas qu'un gueux pût ainsi tenir à l'héritage de ses ancêtres, surtout lorsqu'il en trouvait à dix fois la valeur : les richesses avaient pétrifié le cœur de ce méchant homme.

Vainement, l'avare avait consulté les gens de la chicane ; ils ne manquaient pas à Condé et encore moins à Vire, mais tous avaient été unanimes à dire que le pauvre était dans son droit en prétendant conserver ce qui lui appartenait. Aucune puissance humaine ne pouvait déloger le journalier de son lopin de terre.

Le richard s'obstina à posséder ce terrain ; il ne pensait qu'à cela le jour, il y rêvait la nuit. Tous ses désirs tendaient à ce morceau de terre.

Une nuit, il eut une idée : Les hommes ne peuvent rien, se dit-il, le diable me donnera ce que je veux !

On disait alors que la croix du cimetière de Ponterrembourg était hantée la nuit et que le diable y présidait des conciliabules où assistaient ceux qui s'étaient donnés à lui.

Le richard, qui avait entendu parler de ces réunions aux veillées, se rendit un soir, vers minuit, à la croix hantée.

Contrairement à son attente, il ne vit ni le prêtre qui venait dire la messe des revenants, ni le spectre du vieux sacristain, mais il aperçut, assis sur un des degrés de la vieille croix, un homme au regard épouvantable qui lui dit : Je sais ce qui t'amène !

– Qu'est-ce donc ? demanda le richard.

– Tu viens me demander les moyens de joindre la parcelle de terre de ton voisin à ta propriété ?

Le vieux riche comprit qu'il était en présence du roi des enfers et répondit affirmativement.

– Tu obtiendras ce que tu désires, mais à une condition absolue ; c'est que tu ne pourras défaire ce que tu auras fait !

– J'accepte parbleu bien, dit le richard ; autrement je ne serais pas venu !

– Eh bien ! lui dit Satan, une pierre bornale sépare seulement ta propriété du lopin de terre de ton voisin. Va, la nuit prochaine, arracher cette pierre et plante-la à l'extrémité du champ ; ton

voisin ne s'apercevra de rien actuellement. Lorsqu'il arrivera pour la moisson, tu lui diras que tout le blé t'appartient ; il te fera un procès, mais quand le bailli trouvera la pierre bornale à l'extrémité du patrimoine du voisin, il te donnera raison et tu seras propriétaire de ce champ comme si tous les tabellions y avaient passé. En admettant même que ton voisin voulût contester cette preuve de premier ordre, tu trouverais facilement dans ce bon pays de Condé des gens obligeants qui, moyennant un écu ou deux, témoigneront que le voisin t'a cédé son champ en leur présence.

Et le diable disparut.

L'homme riche s'en retourna par le champ du pauvre voisin, déplaça la borne et attendit le moment de la récolte.

Le pauvre arriva, un matin, avec deux moissonneurs et se disposa à scier le blé qu'il avait semé ; mais il en fut empêché par les gens du riche.

L'affaire ayant été évoquée devant le bailli, le vieux richard, après avoir bien plaidé, obtint gain de cause.

Le pauvre mourut à quelque temps de là, maudissant son voleur.

La malédiction ne tarda pas à porter ses fruits ; car le richard, mis en possession du bien d'autrui, connut les remords. Chaque nuit, il se réveillait en sursaut, voyant le spectre du pauvre lui reprocher sa faute. Sa vie empoisonnée par son péché ne fut pas longue, et il mourut laissant ses biens à des parents éloignés qu'il n'avait jamais vus.

Mais, chose terrible, la nuit qui suivit l'inhumation du mauvais riche, les passants qui se dirigeaient de Condé à la chapelle Saint-Jacques entendirent à l'extrémité des domaines du décédé une voix lugubre qui criait : « Ou la mettrai-je ? » Surpris de cette question, ils regardèrent et aperçurent un spectre couvert d'une tunique blanche se tenant à côté de la pierre bornale.

Épouvantés, ils prirent leurs jambes à leur cou et disparurent rapidement.

Chaque nuit, le spectre revint auprès de la pierre bornale, et de minute en minute, il ne cessait de demander d'une voix lugubre : *Où la mettrai-je ?*

C'était l'âme du larron condamnée par la Justice divine à revenir en ce monde subir le châtiment qui lui avait été infligé.

Bientôt cette apparition devint le sujet des conversations pendant les veillées d'hiver, et le chemin des champs Saint-Jacques fut abandonné la nuit.

Cependant, un soir, le spectre était debout, à son poste, posant toujours la même question : « Où la mettrai-je ? » lorsqu'un ivrogne du nom de Roquancourt, qui l'entendit, lui cria inconsciemment : « Imbécile ! ne demande donc pas toujours la même chose : mets-là où tu l'as prise ! »

Le spectre disparut, et on ne l'entendit plus dans le pays ; mais les anciens remarquèrent que la pierre bornale avait été replacée au lieu qu'elle occupait primitivement.

Victor BRUNET, *Contes populaires de la Basse-Normandie*,
Paris, E. Lechevalier, 1900.

Recueilli dans *Le grand légendaire de France : Fantômes et revenants*,
par Marie-Charlotte Delmas, Omnibus, 2006.